

Convocation devant la jap pour vol en réunion

Par Meloman, le 05/05/2009 à 15:47

Bonjour,

Je suis convoqué devant la JAP pour une affaire de vol en reunion, après un premier jugement, la déliberation a été reporté et je devais dédomager la partie civil, pensant recevoir une seconde covocation devant le tribunal, jusqu'au jour ou j'ai reçu la delibération du second jugement: 2 mois de prison FERME!

je suis convoqué devant la JAP pour aménager ma peine cependant mon casier judiciaire est vièrge (ça a même été ma première GAV) et étant etudiant, quelles sont les pouvoir de le/la JAP en terme d'aménagement de peines? peut il/elle les convertir en sursis ? si oui sous quelles conditions?

MERCI

Par **Meloman**, le **06/05/2009** à **08:53**

Pas de Nouvelles?! Help please..